



AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 1^{er} avril 2019 à 19 h, les règlements suivants :

- Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs du conseil d'arrondissement aux fonctionnaires et employés (RCA06-27008) afin de déléguer au directeur de l'arrondissement toutes les fonctions dévolues au dirigeant de l'organisme municipal selon la Loi sur l'autorité des marchés publics (RLRQ, c. A-33.2.1) (RCA06-27008-11).
- Règlement concernant le droit de visite et d'inspection (RCA19-27001).

PRENEZ EN OUTRE AVIS que les règlements sont maintenant en vigueur.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement mentionné ci-dessus à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

FAIT À MONTRÉAL, CE 9^E JOUR D'AVRIL 2019.

Le secrétaire d'arrondissement,

Magella Rioux